

## **"L'eau n'est pas une ressource inépuisable.**

Le territoire de la Communauté de Communes est en crise depuis le 2 juillet 2026.

En raison de la période de sécheresse que nous traversons et des perspectives défavorables de pluviométrie, la situation des débits des cours d'eau continue de se dégrader sur tout le bassin Vienne amont et plus largement sur le département de la Haute-Vienne. La disponibilité de la ressource en eau est de plus en plus fragile et les tensions sur l'approvisionnement des réservoirs d'eau potable augmentent.

Pour rappel, **le Préfet de la Haute-Vienne a pris un arrêté plaçant notre territoire en crise**. Cela implique notamment l'interdiction des usages suivants de l'eau potable :

- Arrosage des jardins potagers : interdit de 8h à 20h.
- Arrosage des espaces arboré, pelouses, massifs fleuris, espaces verts : interdit (sauf pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans - autorisé de 20h à 8h)
- Remplissage et vidange des piscines de plus d'1 m<sup>3</sup> : interdit
- Lavage des véhicules en station : interdit
- Lavage des véhicules chez les particuliers : interdit
- Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : interdit

Nous appelons tous les usagers de l'eau à faire preuve de civisme en modérant leur consommation non essentielle d'eau pour maintenir des conditions d'alimentation en eau potable minimales. Adopter des gestes simples au quotidien – limiter le gaspillage, réparer les fuites, utiliser l'eau avec discernement – est une responsabilité collective.

**Préserver l'eau, c'est garantir notre avenir.** Si chacun agit dès aujourd'hui, nous contribuerons à protéger cette ressource essentielle et à réduire les risques de pénurie et de perturbation de la distribution pour cet été 2026 et les étés suivants.

Chaque goutte compte. Ensemble, faisons de chaque geste un engagement pour l'eau."